LE JUGEMENT RELIGIEUX SUR LES FESTINS ET OFFRANDES REALISEES AUTOUR DES TOMBES

Eclaircissement sur la problématique de demander
L'intercession des saints et des pieux

Fatwa rédigée par son éminence

AHMED HAMMANI

Ancien président du Haut Conseil Islamique

Traduction introduite par le vertueux cheikh

ABD EL GHANI AOUSSAT

Traduction, préface et annotation par

ABOU FAHIMA ABD AR-RAHMENE EL BIDJE'I

Le jugement religieux sur les festins et offrandes réalisées autour des tombes

Fatwa rédigée par son éminence
Ahmed Hammânî -رحمه الله-
Ancien président du Haut Conseil Islamique

Traduction introduite par le vertueux cheikh

Abd El Ghani Aoussat -حفظه الله-

Traduction, préface et annotation par
Aboû Fahîma ᶜAbd Ar-Rahmên El Bidjê'î
Etudes de post-graduation en sciences du langage
Etudes supérieures en sciences islamiques
Etudes universitaires en traduction
Paris

Relue et augmentée par
Aboû ᶜAbd Ar-Rahmên Kamêl El Djazê'irî
Et Abu Hamza Al-Germâny

3ème édition, 1431/2010

Troisième édition corrigée et commentée

Pour toutes questions, suggestions, ou erreurs, veuillez nous contacter à l'adresse suivante
science1@hotmail.fr

Pour lire ce livre sur le Net, se rendre sur :
http://www.islamhouse.com/p/221857

AU NOM D'ALLAH, LE TOUT MISERICORDIEUX,

LE TRES MISERICORDIEUX

Cher frère musulman, chère sœur musulmane !

Lorsque tu auras terminé de lire cet opuscule, offre-le à ton tour pour que d'autres en tirent profit. Et invite les gens que tu connais avec douceur et sagesse à la vérité qu'il contient.

Il est aussi de ton droit de l'imprimer pour une distribution gratuite, mais sans rien modifier du texte.

« Qu'Allâh te récompense de la meilleure manière ! »

Terminologie :

1— *La Zarda* : festin que certains gens (ignorant la croyance musulmane, ces derniers croient bien faire !) préparent autour des tombes de pieux qu'il mettent en intercession avec Allâh. Le but de la ***Zarda*** est de se rapprocher du saint qui, selon ce que ces gens prétendent, réalisera les vœux et exaucera les invocations ! Cette infraction religieuse porte dans certaines régions le nom de Teyyafa, Tateyaft…

1— *La Waada* : c'est l'offrande que l'on donne lors de la célébration des *zerdetes*. Elle diffère d'une personne à une autre dépendamment de plusieurs facteurs, notamment l'importance de la cause pour laquelle est célébrée la *zarda*. Les *waadêtes* sont données en guise de se rapprocher des pieux morts, qui intercèderont à leur profit auprès d'Allâh, prétendent-ils !

…………………..

Rem. Les frères et sœurs qui ne maîtrisent que la langue arabe ont accès à un très beau livre publié par les éditions Manar Assabil. Il porte le titre «A^{c}râs Ach-Chaytân: azarda wa el we^{c}da / Les fêtes du Diable : la Zarda et la Waada ». Une compilation de traités et d'articles écrits depuis plus d'un demi=

Paroles de vérité à méditer…

« La zarda ne fait pas partie de la religion comme on se l'imagine. Bien plus, elle n'a jamais été un jour une œuvre de libéralité et de bienfaisance aux pauvres tel que le prétendent ceux qui la confirment.

Elle est, sans doute, une hérésie et un égarement ; car elle n'existait pas de l'époque du Prophète ﷺ, ni à celle des Califes bien guidés alors qu'ils sont les gens les plus attentifs à faire le bien.

Si la zarda était une des œuvres pies, les prédécesseurs de cette communauté l'aurait pratiquée, car ils sont les défenseurs de la charia, les prôneurs du bien (…)

Et elle a, en plus de son caractère hérétique, réuni plusieurs genres de mal et de mauvais actes ; voire, de croyances polythéistes franches, qui ne sous-entendent aucune interprétation, ce qui est à la cause d'avoir de nouveau ressuscité le paganisme ! (…)

……………………
=siècle par les savants de l'Association Des Ouléms Musulmans Algériens sous la direction de : ᶜAbd El Hamid Ibn Badis qu'Allâh lui fasse miséricorde.

Et il est des choses qui attristent les cœurs, le fait de croire que ces superstitions font partie de la religion, et de les faire apparaître dans un aspect purement religieux, pour ainsi bouleverser les vérités et déformer l'Islam sous l'œil des étrangers à l'époque de la civilisation et du progrès… » [1]

……………………

[1]Ces brillantes paroles appartiennent à cheikh Belkacem ibn Arouak, un des élèves de l'imam ibn Badis -qu'Allâh leur fasse miséricorde-. Les consulter dans *ach-cheykh mohammed Arouak, az-zarda ra'sou koulli charr fadjtaniboûha ayyouha-l mouslimoûn,* pp. 120-121, préparé par Samir Semrad, Éd. Dar elfadhila, 2008.

Introduction du Cheikh Abd El Ghani Aoussat

Certes, la louange est à Allâh ; nous Le louons, implorons Son secours et lui demandons le pardon. Et nous Lui demandons de nous protéger contre le mal de nos propres âmes, et contre les maux engendrés par nos mauvaises actions.

Celui qu'Allâh guide, nul ne pourra l'égarer, et celui qu'Il égare nul ne pourra le guider. Et j'atteste qu'il n'y a point de dieu à Part Allâh, Seul sans aucun associé, et j'atteste que Mohammed est Son serviteur et Messager.

Allâh -Le Très-Haut- a crée l'homme ; Il lui a appris le langage et lui a ordonné de le prendre pour Adoré unique dans la croyance, les paroles et les actes. Il lui a également interdit l'association [Le *Chirk*] dans toutes ses attitudes et œuvres qui le rapprochent de Lui, qu'elles soient grandes ou petites, nombreuses ou pas.

Allâh -qu'Il soit Très-Haut- a dit (selon la traduction relative du sens du Verset en arabe) ﴿ **Dis : en vérité, ma salât, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort sont entièrement**

voués à Allâh, Seigneur de l'Univers. À Lui nul associé ! Et voilà ce qu'il m'a été ordonné, et je suis le premier des musulmans (soumis)﴾ [El An^c^êm : V. 162].

Il est certes alors un Droit d'Allâh -Exalté soit-Il - sur Ses serviteurs de L'adorer sans ne Lui rien associer.

Allâh -qu'Il soit Très-Haut- a dit (traduction relative du sens du Verset en arabe) ﴿**Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allâh, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la Salât et d'acquitter la Zakât. Et voilà la religion de droiture**﴾ [El Bayyina : V. 5].

Il a dit aussi -Pureté à Lui- ﴿**Que celui qui espère donc rencontrer son Seigneur accomplisse de bonnes œuvres, et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur**﴾ [El Kahf : V. 110].

Et c'est grâce à l'observance du *Tawhîd* (l'unicité) et ses vertus, et au délaissement du *Chirk* (association) et ses vices que les croyants monothéistes [*Mouwahhidoûn*] ont mérité la sécurité générale, la bonne espérance, ici-bas et dans l'au-delà, et ils y sont du nombre des bien guidés.

Allâh -à Lui la Majesté- a dit ﴿**Ceux qui ont cru et n'ont point entaché leur foi par quelque iniquité (association), ceux-là ont la sécurité ; et se sont eux les bien guidés**﴾ [El An^{c}êm : V. 82].

C'est avec cela, en fait, que l'homme apprend l'importance du pur *Tawhîd* (unicité) et son fruit, ainsi que le danger et la nuisance qu'encourt le *Chirk*. Allâh ne lui a pas seulement donné l'ordre de L'adorer, mais Il lui a aussi interdit tout ce qui puisse annuler l'unicité ou l'opposer.

Allâh -qu'Il soit Très-Haut- a dit (d'après l'interprétation du verset) ﴿**Et Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager [pour leur dire] : adorez Allâh et écartez-vous du *Tâghoût*** [1]﴾ [El An^{c}êm : V. 36].

Sans aucun doute, le *Chirk* est le premier des grands péchés qu'Allâh a interdit, et contre lequel Il met ses serviteurs en garde.

....

[1] Le *Tâghoût* est un mot arabe qui signifie toute chose par laquelle l'homme dépasse ses limites, tel que ce que l'on adore, que l'on suit ou à laquelle on obéit en dehors d'Allâh.

Cette réalité est stipulée par de nombreux Versets, notamment Sa Parole -Glorifié soit-Il- ﴿**Dis : venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit : que vous ne Lui associez rien**﴾ [El An[c]êm : V. 151].

Le Cheikh Moubârek El Mili -qu'Allâh lui fasse miséricorde- a dit « Car, dans les deux attestations, Allâh ne s'est contenté de citer l'unicité pure jusqu'à ce qu'Il ait confirmé que la pluralité des adorés est nulle. De même, Il a restreint la législation dans la personne de l'Envoyé auquel Il a accordé la transmission du Message».

Les Prophètes et les savants, eux aussi, confirment la mise en garde contre le *Chirk*, et c'est, en effet, par cela qu'ils commencent.

Et il fait partie de ces mises en garde, l'épître que vous avez entre les mains dans laquelle l'auteur a démontré le statut religieux de la Zarda et la *Waada*, **que celles-ci sont une Association (*Chirk*) et un péché qu'il incombe aux gens de délaisser et de fuir**.

Ceci est inclus dans Sa Parole générale ﴿**vous sont interdits (de consommer) la bête trouvée morte, le sang, la viande de porc, <u>celle d'un animal sur lequel on a invoqué un autre nom que celui d'Allâh</u>**﴾ [El Mê'ida : V. 3].

En effet, concernant le fait de démontrer la vérité, l'attention des savants, qui sont les héritiers des Prophètes, est ferme et sûre. Et ce, même si elle (cette vérité) est rejetée par beaucoup de gens.

Aussi, leur *Manhedj* (voie) dans cela n'est pas une nouveauté, bien au contraire, c'en est une source de justesse et de conformité. Comment ne pourrait-il pas l'être alors que **le Seigneur de l'Univers les a pris à témoins pour attester de l'énorme importance du *Tawhîd*** en disant ﴿**Allâh atteste, et aussi les Anges et les doués de science, qu'il n'y a point de divinité à part Lui, le Mainteneur de la justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage !**﴾ [Êl [c]Imrân : V. 18].

Enfin, nous remercions le frère Aboû Fahîma [c]Abd Ar-Rahmên El Bidjê'î pour ce choix digne de considération, dont l'étude et la divulgation sont d'une importance sans pareil [***cela veut dire le fait de s'intéresser au Tawhîd et***

de dénoncer le Chirk]. Notre principe dans cela est la voie sur laquelle était, bien avant nous, le Prophète ﷺ et ses Compagnons -qu'Allâh les agrée-.

Et c'est ce que signifie la Parole du Très-Haut ﴿**Dis : voici ma voie, j'appelle les gens à Allâh, moi et ceux qui me suivent nous basant sur une preuve évidente. Gloire à Allâh ! Et je ne suis point du nombre des associateurs**﴾ [Yoûsouf : V. 108].

Ecrit par votre frère
Abd El Ghani Aoussat
Alger, le 12 Radjab1427
06 Août 2006

Préface

Louange à Allâh, le Seigneur de l'Univers ; et que la Prière et le Salut soient sur Son Prophète, sur sa Famille et ses compagnons.

Le Cheikh Moubârek El Mîli -qu'Allâh lui fasse miséricorde- a dit dans son fameux livre *Ach-Chirkou wa Madhâhirouhou/Le polythéisme et ses aspects* **:** **«** Si les *zerdêtes* étaient une source de bien, en plus qu'elles sont très nombreuses chez nous, leur bien se serait manifesté et elles auraient diminué comme toute source de bien diminue.

De plus, les prédécesseurs en sont prioritaires [à les pratiquer si elles étaient bonnes], de même qu'ils le sont pour toute chose bénéfique.

Le Prophète ﷺ les a-t-il célébrées sur la tombe du maître des martyres, son oncle Hamza ?

Ou bien, les Compagnons les ont-ils célébrées sur la noble tombe (du Messager ﷺ) ?

Ou encore, les successeurs [*Et-Têbi'oûn*] les ont-ils commémorées sur les tombes des califes et des

martyres ou autres, *dont chacun d'eux est meilleur que mille de ces morts pour qui on réalise ces zerdêtes de nos jours ?! Non ! Rien de tout cela n'a eu lieu…* »

Cela dit, le chemin pour le changement de ces mystifications qui empoisonnent chaque année quantité incalculable d'esprits musulmans, particulièrement lors des saisons estivales, est décidément celui de **la science religieuse.**

Il n'y a rien d'autre que le savoir, authentiquement transmis de la part du Messager d'Allâh Mohammed ﷺ, qui puisse sortir la nation musulmane des ténèbres du *Chirk* (l'Association), **donc nécessairement de tout l'abaissement qui l'affaisse.**

À cet effet, le secrétaire général de l'Association des Oulémas Musulmans Algériens, le Cheikh El [c]Arbi At-Tebessi -qu'Allâh lui fasse miséricorde- a dit dans l'introduction de l'ouvrage cité plus haut : « Certes, le prêche réformateur que prônent les prédicateurs de l'*Islâh* (la réforme) islamique dans le monde musulman en général, et qu'effectue particulièrement *l'association des oulémas musulmans* en Algérie consiste à **appeler les musulmans à la science et la pratique du Livre de leur Seigneur et la Sounna de leur Prophète.**

Aussi, [ils les invitent] à suivre la voie de leurs pieux prédécesseurs [2] dans leurs comportements et leurs adorations concernant les paroles, la croyance et les actes ; soumettre les croyances, les actes et les caractères desquels ils jouissent aujourd'hui à l'usage des pieux ancêtres.

Si ces derniers s'accordent avec cet usage, nous les comptons parmi les préceptes de la religion d'Allâh, et nous les pratiquons.

Nous considérons le pratiquant de ce mode hérité comme un individu qui pratique la religion d'Allâh, alors que les usages qui n'étaient pas connus de l'époque des compagnons, nous considérons qu'ils ne font pas partie de la religion d'Allâh.

Nous ne nous intéressons pas à ceux qui les innovent ou les pratiquent !! Car, la religion est une preuve sur tous les individus tandis que les actes de ces derniers

……………………

[2]Lire à ce sujet l'excellent ouvrage de notre vertueux cheikh Abd El Ghani Aoussat, intitulé *le suivi des pieux prédécesseurs, une voie qui mène à la vraie réforme et au Salut*, traduction et préface de Abou Fahîma ᶜAbd Ar-Rahmên El Bidjê'î, éd. Dar Imam Malek, 2008. Une version de celui-ci est également disponible en ligne: http://www.islamhouse.com/p/144583

ne sont jamais une preuve sur la religion !! Allâh -Le Très-Haut- a dit ﴿**Et quiconque fait scission d'avec le Messager, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants (compagnons),** ***alors Nous l'abandonnerons à ce qu'il a choisi, et le brûlerons dans la Géhenne. Et quelle mauvaise destination***﴾ [An-Nisê' : V. 115]».

En conclusion, ce qui s'avère juste et correct dans la traduction de cette irréprochable Fatwa relève, exclusivement, d'Allâh, et à Lui pour cela la Louange et la Grâce**.**

Quant à une erreur éventuelle, elle ne saurait provenir que de Satan et de moi ; Allâh en est Innocent ainsi que Son Messager ﷺ et les musulmans, et j'implore donc le pardon d'Allâh.

Je ne me détourne pas en outre de l'obligation de remercier vivement tous ceux qui m'ont aidé à la ramener à terme; en premier lieu son excellence notre Cheikh Abd El Ghani Aoussat qu'Allâh le préserve, qui ne s'ennuie jamais de nos questions incessantes, de ses orientations indispensables pour la réalisation de traductions religieusement correctes.

Qu'Allâh le préserve, le bénisse et lui accorde Sa grande assistance dans son long parcours de prédication et de propagation de l'islam, Âmîn.

De même, j'adresse mes remerciements les plus sincères à mon frère et ami Kamêl Aboû [c]Abd Ar-Rahmên qui ne se lasse pas de veiller à la révision de mes traductions, celle-ci notamment ; et, ma profonde gratitude va à mon frère bien aimé, Ahmed Abou [c]Abd Ar-Rahmên El Faransî qu'Allâh a guidé deux fois de suite : la première à l'islam, et la deuxième au suivi du chemin de la Sounna ; louanges abondantes à Toi Seigneur.

Ô notre Seigneur Adoré ! Nous te prions d'attacher nos cœurs au suivi du chemin de Ton Prophète ﷺ et des pieux prédécesseurs (As-Selef As-Sâlih). Seigneur ! Fais triompher l'islam et les musulmans, âmîn, âmîn !

Aboû Fahîma [c]Abd Ar-Rahmên El Bidjê'î

Bejaia, samedi 27 Djoumâda El Oûla 1429
Révisé et augmenté le 03 Juin 2008

Pourquoi ne revivifions-nous pas l'époque de la *zarda* et *waada* ?

Présentation de la problématique :

Jadis nous visitâmes les *Machêyikh* (maitres, saints, etc.) avec une intention pure. Nous recherchâmes la bénédiction par les traces des hommes pieux ; nous nous frottâmes à leurs tombes et les prirent pour intercesseurs auprès d'Allâh **!**

Nous célébrâmes les *Zardêtes* et les *Waadêtes* à chaque fois que les difficultés de ce bas monde s'endurcirent. Grâce à cela, les faveurs et les bonnes issues d'Allâh nous furent accordées **!!**

Nous restâmes ainsi jusqu'au jour où vinrent les *Badissites* [3] qui nous obligèrent à rompre et d'abandonner ces joyeuses fêtes dont l'arrêt a suscité la colère du *Diwên* des *Sâlihîn* [4] **!**

....

[3]Par rapport à l'éminent imam, Abd El Hamid Ibn Badis **-*qu'Allâh lui accorde une grande miséricorde-***

[4]Cela veut dire l'assemblée des hommes pieux et des saints qui détiennent le monopole des destins, selon la croyance de ces mystificateurs !

Cela ne serait donc pas une source de bien de réanimer la *zarda* et la *waada*, de revivifier tout ce qui fut anéanti ? Car, sans doute, ceci fait partie des us des pères et des aïeux **!** En plus que c'est un moyen d'améliorer notre situation, de faire disparaître les terreurs, de satisfaire les hommes chefs [5].

Espérons-nous aussi que nos épreuves cessent, et que les grâces se multiplient **??!!**

Cela est le propos de certains gens. Ils veulent que le Nation se réjouisse et que le malheur disparaisse **!**

Que nous reproche-t-on alors de célébrer la *zarda* et la *waada,* de passer de longs moments dans la joie ; des journées et des nuitées marquées de beauté ! En compagnie de la flûte et du tambour !! de l'hurlement, le ronflement et le gémissement !!!

Quel est donc votre avis, que votre mérite soit infini?!

Signé par :
Abd Allâh el Ghaflên
Zemoura, ville de Ghilizane

……………………
[5]Les vivants ainsi que les morts.

Réponse du Cheikh Hammânî

La Louange est à Allâh ; et que la Prière et le Salut soient sur le Messager d'Allâh, sur ses Compagnons ainsi que sur ceux qui suivent Sa guidée.

Premièrement : C'est vraiment une question embarrassante. Nous ne savons pas si son auteur est sérieux ou plaisantin ? S'il est sérieux, nous lui répondrons selon notre savoir sans craindre aucun reproche. Par contre, s'il se moque de nous [6], dans ce cas nous nous réfugions auprès d'Allâh d'être parmi les moqueurs !

Concernant son dire : « nous visitâmes les *Machêyikh* avec une intention pure », il serait plus juste de dire : nous les visitâmes sous l'effet d'une insouciance scandaleuse ; nos yeux furent voilés et nos cerveaux inactifs **!**

....

[6]Parait-il que le cheikh -qu'Allâh lui fasse miséricorde- fut fortement offusqué par ces propos. En effet, l'attitude langagière du questionneur montre une certaine irrationalité, mais en vérité cela est souvent le comportement de ces personnes englouties dans un soufisme altéré comportant des pratiques contraires à l'islam. Lire pour d'amples informations les fatwas d'Ibn Taymiyya.

En effet, ces *Chouyoûkh* étaient dépourvus de toute vertu qui puisse les habiliter à recevoir des visites. Ni science, ni *Zouhd* (les savants définissent le *Zouhd* comme étant le fait de renoncer à toute chose qui ne profitera pas pour l'au-delà), ni piété ; seulement un lien généalogique qui est, en plus, d'authenticité incertaine **!**

Nous étions à l'image du proverbe qui dit : ***« Nous les adorons tout en les pourvoyant !!»*** [7].

La visite à un cheikh religieusement agréée se fait lorsque celui-ci fait partie des gens de science, d'entendement et de bien.

Ce qui permettra au visiteur d'y acquérir connaissance, religion et piété.

Il apprend de lui les sciences transmises [de génération en génération] et celles rationnellement admises.

....

[7]Cela veut dire que d'une part on leur offre des sacrifices, de toutes sortes, ce qui veut dire qu'on les pourvoie, et de l'autre part on leur demande d'exaucer les souhaits. Alors qu'en vérité celui qui en est capable de réaliser les prières n'a pas besoin qu'on le pourvoit, tout au contraire, c'est bien lui qui accorde la subsistance.

Ainsi, il revient de chez lui pourvu d'énormes bénéfices. C'est ainsi qu'était le savant [l'Imâm Mâlik] à Médine alors qu'Aboû Hanîfa était en Irak [9].

C'est cette visite qui est autorisée d'être rendue. À leur époque les hommes sellèrent et préparèrent leurs montures pour accomplir ces voyages.

Cependant, quand le cheikh est comme une statue, que seraient alors les leçons que le hôte pourrait en bénéficier ?! La science, «l'ascèse» [*Az-Zouhd*], le conseil ou la raison **? Sans aucun doute, ces *machêyikh* étaient dépourvus de tout cela. Et une personne qui ne détient pas une chose ne pourra pas la donner à autrui**.

Par ailleurs, les individus desquels il était possible de profiter de leur science ne sont pas évoqués dans votre question. Bien plus, vous ne pourrez même pas les imaginer ! **Ceux comme Ibn Badis et At-Tebessi -qu'Allâh leur fasse miséricorde-.**

Les étudiants allaient chez eux et rentraient avec une science abondante, avec des conseils précieux qui ont profité au pays et la nation.

....

[9] Cela veut dire qu'ils profitaient aux gens qui leur rendaient visite malgré l'éloignement.

En revanche, tu as tranché de ne pas accepter ce genre précis de savants parce que tu as cité, en parlant des visites, la bénédiction, le fait d'embrasser les tombes, la *zarda* et la *waada.* Mais, tu as oublié de parler de la *harda* (dégradation, catastrophe, etc.), la *wakhda* (désorientation, perte…), la dépravation et les boissons enivrantes.

En vérité, ils ont sauvé la communauté de ces maux et l'ont délivrée de la poignée des maîtres sectaires. Cela a été un début pour la libérer et relever son drapeau.

La majorité des *machêyikh* n'ont en fait que le mérite du noble lien filial mais qui est, toutefois, douteux. Même si celui-ci s'avère authentique, en revanche le h̲adîth du Prophète ﷺ stipule ***: « Celui dont les actions lui retarderont l'entrée au Paradis, son lien filial ne pourra pas la lui précipiter ».*** Rapporté par Mouslim. De même, à la mère des nobles, le Messager d'Allâh ﷺ a dit ***: « Ô Fât̲ima ! Je ne peux rien pour toi auprès d'Allâh »*** [10]**.**

Si tu veux obtenir la bénédiction de la part des *Machêyikh*, rends-toi chez eux dans le but d'apprendre le savoir, la vertu, la piété et «l'ascétisme» [*Az-Zouhd*]. Prends-les pour exemple, pratique leurs œuvres.

……………………

[10] Rapporté par El Boukhârî et Mouslim.

À ce moment-là tu seras à ton avantage et obtiendras différentes bénédictions réelles et non pas imaginaires.

Deuxièmement : Tandis que ta parole : « Nous nous frottâmes à leurs tombes ». Certainement, une action comme celle-ci est une forme d'Association [*Chirk*]. Il n'y a que la Pierre noire à la Kaaba qu'on peut embrasser tout en vouant l'unicité pure à Allâh.

cOmar Ibn El Khattâb -qu'Allâh l'agrée- a dit une fois en s'adressant à cette Pierre **: « Par Allâh tu n'es qu'une simple pierre, tu ne peux ni profiter ni nuire. Si je n'avais pas vu le Messager d'Allâh t'embrasser je ne t'aurais pas embrassé »** [11]**.**

Si avec la pierre noire tu te comporteras comme cOmar a dit, il n'y aura donc pas de mal que tu l'embrasses. Les autres choses par contre ne te sont pas permises de t'y essuyer ou de les embrasser.
Certainement, ceci est un acte de *Chirk* (association) dont le croyant qui unifie Allâh s'en abstient. En effet, tout comme cOmar, le croyant sait que ce n'est qu'une pierre.

…………………..
[11]Unanimement reconnu authentique.

Allâh dit de ces objets inanimés qui tentent les gens ﴿**Si vous les invoquez, ils n'entendent pas votre invocation ; et même s'ils entendaient, ils ne sauraient vous répondre. Et le Jour du Jugement ils nieront votre association. Nul ne peut mieux t'informer comme Celui qui est parfaitement informé**﴾ [Fâṯir : V. 14].

Il est donc certain que **la *Baraka* (bénédiction) recherchée par ces frottages n'est qu'un retour à l'époque préislamique, un retour au polythéisme.** C'est bien cela le fait d'embrasser les tombeaux. Ce sont des caveaux **!** Et si tu vises par ta visite ceux qui y sont enterrés, dans ce cas ton action est plus égarée [12].

....

[12]Cela parce qu'en islam, la visite des tombes est de deux types : une visite *char*ᶜ*iyya* (légale) et une visite *bid*ᶜ*iyya* (hérétique).
Le Cheikh de l'islam Ibn Taymiyya -qu'Allâh lui fasse miséricorde- dit du deuxième type (après avoir cité le 1er) : «Tandis que la visite hérétique est du type de donner des associés à Allâh.

Elle est du même caractère que l'association des chrétiens, tel que le fait d'invoquer le mort, demander son assistance, prier Allâh -Très-Haut soit-Il- par son intermédiaire, embrasser sa tombe et s'y frotter, se prosterner devant elle, et se faire couvrir les joues de poussière près d'elle, ainsi que d'autres actes renfermant la sollicitation du mort ou par sa

Ne vois-tu pas que le mort était vivant et recevait la subsistance, puis la mort le saisit alors qu’elle est détestable et aucun vivant ne désire sa survenue.

Ce mort n’a pas pu la repousser, et s’en est soumis malgré lui. Sans aucun doute, s’il avait la possibilité de se délivrer du trépas, il l’aurait fait même si pour s’en acquitter il aurait fallu payer pour prix le bas monde entier et ce qu’il contient !

……………………

cause la réalisation des besoins. Sans aucun doute, rien de tout cela ne fait partie de la religion musulmane…». Ensuite le Cheikh -qu’Allâh lui fasse miséricorde- démontre que le Prophète ﷺ n'a pas légiféré ces pratiques ; de même, ses compagnons ne les ont pas pratiquées.
Les imams de l'islam aussi, aucun d'entre eux ne suscite d'accomplir ces œuvres, voire ils s'accordent à dire que la tombe même du Messager ﷺ ne peut être embrassée, et, on ne peut s'y essuyer ou se prosterner devant elle.

Comment alors se permettrait-on de faire tout cela auprès d'autres tombes ?

Consulter Ibn Taymiyya, *Foutya fî tacdîm el machêyikh wa el istighâtha bihim wa ziyârat qouboûrihim/ Fatwa concernant le fait de vénérer les maîtres, demander leur assistance et visiter leurs tombes*, entretenue et commentée par le Docteur en théologie, le Cheikh Abou Abd Ar-Rahmen Abd El Madjid Djemaa, éd., Maktabet El Hâfid Adh-Dhahabî, Alger, 2007.

Il n’y a pas, donc, plus égaré que celui qui espère la provenance du bien de la part d'un mort, ou souhaite qu’il lui repousse un mal.

Implore dans tout ce qui t’arrive le Vivant qui ne mourra jamais.

C’est Lui Seul qui peut profiter et nuire. Car, Il recommande à Ses serviteurs ﴿**Parmi Ses signes, il y a la nuit et le jour ; le soleil et la lune. Ne vous prosternez ni devant le soleil ni devant la lune, mais prosternez-vous uniquement devant Allâh qui les a créés si c'est Lui (Seul) que vous adorez**﴾ [Fossilat : V. 37].

Troisièmement : Quant à ton propos : « En les prenant pour intercesseurs » ; en vérité l’intercession répandue entre les gens qui est une invocation (et l’invocation est l’essence [13] de l’adoration) est une pure Association.

L’unicité c’est que tu invoques Allâh qui t’a créé, même si tes péchés sont énormes.

Certes, Il est avec toi en écoutant ton invocation.

....

[13]Le cheikh fait allusion au hadith rapporté par At-Tirmidhi, et qu’il a jugé *Gharîb*.

Si l’intercession t’est inévitable, intercède alors avec tes bonnes actions comme l’ont fait les trois hommes de la grotte lorsqu'une roche a bloqué son entrée [14].

Celui (Allâh) qui connaissait leur épreuve a exaucé leur invocation. C’est cela l’intercession légale. ***Les autres formes d’intercession sont susceptibles d’induire leurs auteurs dans le Chirk (l’association).*** Donc, ne les approche pas.

Quatrièmement : Et concernant ton propos : « Nous célébrâmes les *Zardêtes* et les *Waadêtes* à chaque fois que les difficultés de ce bas monde s’endurcirent ». En effet, ces *zardêtes* sont le résultat de notre inconscience. **Elles sont contraires à l’état d’éveil duquel nous devons jouir !**

Nos oulémas -qu’Allâh leur fasse miséricorde- les appelaient **les fêtes du Diable.** Cela à cause des péchés qui arrivent dans ces fêtes : *idioties, gaspillage, débauche, vin, promiscuité et libertinage* ***!***

Seuls les gens insouciants parmi nous, qui n'éprouvaient pas d'égard à la religion et à la morale, ceux dont la con-

……………………

[14]Le cheikh fait allusion au hadith authentique rapporté par El Boukhâri.

science sommeille, qui visitaient ces tombeaux parcourant des contrées entières de Tunisie jusqu’au Maroc **!** La plus grande *Zarda* était celle de sidi Abed dans votre région [15] ; les dépravés y allaient de Tunisie, du Maroc et des villes qui s'y situaient entre les deux (pays).
Demande aux personnes âgées qui sont encore en vie ils t’en parleront.

Cette *Zarda* était trop grande, car chaque peuple avait son dieu parmi les résidents des tombes, à partir des frontières de Tébessa jusqu’à Maghnia.

Les gens adoraient les tombes au lieu d’adorer Allâh !!

Chaque groupe disposait d’un mort qu’il sacralise : sidi Saïd à Tébessa, sidi Rached à Constantine, sidi El Khir à Sétif ; sidi Hamlaoui à Telaghma, sidi Az-Zin à Skikda, sidi Mansour à Tizi-Ouzou, sidi M'hamed El K’bîr à Blida, sidi Ben Youssef à Miliana, sidi El Houari à Oran, sidi Abed à Ghilizane, sidi Boumediene à Tlemcen, et sidi Abderrahmane concurrencé par sidi M’hamed à Alger.

Et que les frères dont je n’ai pas cité les divinités de leurs villes me pardonnent, car il en existe des milliers !

....

[15]Cela veut dire la ville de Ghilizane.

Le comportement de ces individus vis-à-vis des *machêyikh* ressemble à celui qu'eurent les gens de l'ère préislamique envers Houbel, El-Lêt et El ᶜOuzza, particulièrement lorsqu'ils célébrèrent la *Zarda*, immolèrent les sacrifices autour d'eux et se frottèrent aux tombeaux.

Allons-nous ressusciter les aspects du polythéisme alors que nous vouons une unicité exclusive à Allâh ?!

Les savants avaient une position sincère contre ces actes répréhensibles que l'on pratique dans les *zardêtes*.

Il n'y a pas de différence entre les oulémas de *l'Is̲lâh̲* (la réforme) et ceux qui soutenaient «l'Association des oulémas», ainsi que ceux qui étaient à l'extérieur.

Tous ont consolidé leurs efforts jusqu'à ce qu'ils aient mis fin aux *Zardêtes.*

Cet état de fait a déplu aux arrondissements coloniaux qui ont voulu les faire revivre et les préserver [16].

……………………

[16]En effet, **la brute coloniale** s'est toujours servie des sectes derviches soufies qui sont en fait les superviseurs des *zerdetes* ; ces dernières avaient des relations solides avec les occupants responsables qui leur conféraient des postes-clés dans la société algérienne.

À ma connaissance la dernière *zarda* à Constantine était réalisée par un politicien qui échoua dans sa politique assimilatrice.

....

Voici, entre tant d'exemples, un extrait du discours du cheikh Mo<u>h</u>ammed El K'bir ; le successeur du cheikh A<u>h</u>med At-Tidjêni, fondateur de la *Tarîqa* (secte tidjanite), qu'il prononça en 1931, à Laghouat, en présence du chef de la délégation militaire française dans la ville de Ain Madi (Laghouat) ; il dit : **« Ce qui est une obligation pour nous, c'est de venir en aide à la bien aimée de nos cœurs, la France (sic), autant matériellement, moralement et politiquement !**

C'est pour cela que je dis, et non pas en guise de m'accorder des louanges mais par dignité et considération : sans doute, <u>mes aïeux ont bien fait d'avoir adhéré à la France</u> avant qu'elle ne soit arrivée dans notre pays, avant que ses armées chevaleresques ! n'aient occupé notre pays (resic) ».

(Consulter *I^ctirâfât Toroqî* Qadîm, *Aveux d'un ancien sectaire*, par Aboû Wâ'il Samîr Mirabî[c], éd., Marwa éditions, 2008. Très bon livre qui, puisant de l'histoire et des textes religieux, relate sans complaisance et dénonce les déviances des soufis).

Le passage précité te montre, cher averti lecteur, à quel point les *Toroqiyyôun* (les sectaires soufis) ont pu causer du tort à notre pays. Mais, que pourrait-on attendre, en vérité, de gens qui ne se gênent pas de nuire aux fondements de l'islam ?

L'honorable lecteur est vivement appelé à faire front aux hérésies de toutes sortes.

Une voie unique l'y fera parvenir : la science islamique selon les fondements des pieux prédécesseurs (***As-Selef As-Sâlih***).

Ce dernier manifesta sa haine contre les savants, les culpabilisa et fit une *zarda* en se servant des veaux et des moutons des colonisateurs.Où est alors la ville de Constantine qui fut l'abri du lion de la réforme ? Mais, il s'est enterré lui-même et on ne lui fit aucun honneur **!!**

Celui qui veut ressusciter aujourd'hui la zarda et la waada, annonce-lui un échec pareil à celui d'hier !! Prends garde alors, ô toi qui as posé la question!

Cinquièmement : De plus, **la nourriture et la viande que l'on distribue dans la *zarda* sont religieusement illicites.** Car, cela fait partie des repas que le Qour'ên nous a interdit de manger. Allâh -Pureté à Lui- dit ﴿**vous sont interdits (de consommer) la bête trouvée morte, le sang, la viande de porc, celle d'un animal sur lequel on a invoqué un autre nom que celui d'Allâh**﴾ [El Mê'ida : V. 30].

La viande que l'on donne dans ces festins fait partie de la quatrième catégorie, c'est-à-dire de celle d'un animal sur lequel on aura invoqué un autre nom que celui d'Allâh. En d'autres mots, ces moutons sont égorgés à autre qu'Allâh ; voire c'est aux *Machêyikh* (qu'ils sont sacrifiés).

C'est ainsi qu'on célébra la *Zarda* de sidi Abed, sidi Ahmed Ben ᶜOûda et sidi Boumediene, etc. On lui a célébré cette *Zarda* [17] pour qu'il soit satisfait, pour qu'il fasse profiter les gens et leur faire éviter le mal**!**

Tu dis : « On a évoqué le Nom d'Allâh sur ces animaux sacrifiés». Je te dis : même si le Nom d'Allâh en a été cité, l'intention première par laquelle vous les avez accordés au mort enterré dans le tombeau, fait qu'ils soient destinés (ces animaux sacrifiés) à **un autre qu'Allâh !**

La preuve de cela est dans l'acte de l'Emir des croyants ᶜAli Ibn Abi Tâlib **-**qu'Allâh l'agrée- vis-à-vis du père d'El Farazdaq (Ghâlib) et Souheym.

En effet, un jour Souheym ayant été informé que Ghâlib a égorgé des bêtes pour nourrir les gens, il en égorgea lui aussi [18].

Entendant cela, Ghâlib en immola encore plus. Entrés en compétition, Souheym égorgea à nouveau à l'instar de Ghâlib, ce qui a multiplié les bêtes égorgées par centaines. Tous deux désirèrent l'orgueil **!**

……………………

[17]C'est-à-dire à sidi Abed qui est à Ghilizane.

[18]Comme réaction contre Souheym.

Lorsque la nouvelle parvint à [c]Ali -qu'Allâh l'agrée-, il interdit aux gens de manger cette viande et la considéra comme faisant partie de celle d'un animal sur lequel on a évoqué le nom d'un autre que celui d'Allâh [19].

Sans doute, les gens qui égorgèrent ces bêtes ont évoqué le Nom d'Allâh au moment de l'égorgement. Mais, la visée des deux personnes respectives (Ghâlib et Souheym) était la vanité et l'orgueil, ce qui a fait que cette viande soit de celles sur lesquelles on a évoqué le nom d'un autre hormis Allâh.

Cela étant dit, la viande de la zarda est illicite [*Harâm*]. De même, le repas dans lequel elle est préparée est lui, aussi, illicite. En outre, le fait d'assister à la Zarda est également interdit, car c'est une façon d'agrandir le nombre des partisans du Faux [*El Bâtil*] ; même s'il y aura (dans une zarda) la présence d'un imam, un chef des imams, un docteur ou un savant.

Très certainement, c'est déshonorant de célébrer les Zarda avec les biens de l'Etat alors que nous sommes noyés dans les dettes **!!** *Et nous avons vu à la télévision ce que les européens veulent pour nous : jouer avec les serpents* **!!!**

....

[19]Revoir les pages 12 et 33.

Tout individu qui réanime en nous l'insouciance qui nous comblait dans les temps précédents n'est donc pas conseiller.

Bien au contraire, c'est un trompeur, et jamais il ne réussira dans ses objectifs.

Il sera à l'exemple des gens qui utilisent l'argent pour trahir les musulmans. ﴿Or, après les avoir dépensés (leurs biens), ils seront pour eux un sujet de regret. Puis ils seront vaincus﴾ [El Anfêl : V. 36].

Sixièmement : Concernant ton dire: « Jusqu'au jour où vinrent les Badissites**»** [20] ; je dis : en vérité, Ibn Badis et ses compagnons n'ont fait que sonner l'alarme, ainsi le peuple algérien s'est réveillé et a vu avec discernement le danger qui le guettait ; il s'en est donc débarrassé.

Ibn Badis n'a ramené aucune nouvelle religion [21].

....

[20] Revoir la page 19.

[21] Tout à fait, cet illustre érudit -qu'Allâh lui fasse miséricorde- ainsi que ses collègues n'ont fait que jeter l'éveil sur la voie du Prophète ﷺ que les sectes derviches, *les Toroqiyyôun*, avec l'appui de **la brute coloniale**, ont tâché de combattre sans relâche, ce qui a donné naissance aux innovations et hérésies dont on voit la présence jusqu'à nos jours. =

……………………
=Par ailleurs, étant menacés dans leur règne par la réforme engagée par *l'Association des Oulémas Musulmans Algériens*, les sectaires soufis ont donc choisi, comme est leur attitude à toute époque envers les réformateurs, de jeter l'affront sur Ibn Badis et ses collègues, et tenter, par là, de défigurer les grandes valeurs religieuses que prônent les prédicateurs de la réforme.

Ces valeurs sont le pur et simple enseignement du Prophète ﷺ. Ainsi, l'on trouve parmi les postulats de base sur lesquels est édifiée *l'Association des Oulémas Musulmans Algériens* tels qu'ils sont prononcés par son président, ^{c}Abd El Hamid Ibn Badis -qu'Allâh lui fasse miséricorde-, **et que le frère lecteur devrait méditer ce qui suit :**

- **«Le Qour'ên est le Livre de l'Islam.**
- **La Sounna authentique orale et pratiquée [*qawliyya* et *fi^{c}liyya*] est l'explication et la démonstration du Qour'ên.**
- **Le comportement (la conduite) des pieux prédécesseurs [*As-Selef As-Sâlih*] est une application correcte (authentique) de la conduite musulmane.**
- **De toutes les compréhensions des vérités de l'islam et des textes du Livre et de la Sounna, celle des imams des pieux prédécesseurs est la plus véridique.**
- **L'hérésie (la *bid^{c}a*) est tout acte innové, considéré comme adoration et approchement (par lequel on s'approche d'Allâh), et dont la pratique n'est pas attestée par le Prophète ﷺ. Et, toute hérésie est égarement».**

Consulter «*A^{c}rês Ach-Chaytân: azarda wa el waada/Les fêtes du Diable : la Zarda et la we^{c}da »*, pp.10-12, éd. 2006, Manar Assabil.

Il récitait seulement la Parole d'Allâh, parlait en s'appuyant sur les hadiths du Messager d'Allâh ﷺ, et empruntait la ligne de conduite des pieux prédécesseurs [***As-Selef As-Sâlih***], qu'Allâh les agrée tous.

En vérité, il suffit à Ibn Badis [22] comme honneur d'avoir réveillé les musulmans !

Septièmement : Si nous désirons que les malheurs disparaissent, **évitons-les et prenons donc un chemin opposé. Nous devons adorer Allâh Seul, Lui obéir ainsi qu'à Son Messager, unir nos rangs et nous accrocher au *Habl* (lien) d'Allâh qui est le plus solide.**

Il faut aussi que nous évitions la discorde et le conflit, que nous croyions en Allâh et que nous nous appliquions dans le droit chemin.
De même, nous devons pratiquer les bonnes actions, car la pratique assidue des bonnes œuvres nous est ordonnée conformément à la Parole d'Allâh -à Lui la Pureté- ﴾**Et dis : «œuvrez, car Allâh verra votre œuvre, de même que Son Messager et les croyants**﴿ [At-Tawba : V. 105].

....
[22]Lire à ce sujet notre article *Abd El Hamid Ibn Badis, un imam de guidée, de science et de réforme,* à paraître au N° 19 de la revue de la « Radio Coran », ou se rendre sur le site : www.majala-koraan.net

Voilà les moyens de la réussite, et non pas la célébration des *Waadêtes* et des *Zerdêtes* et l'invocation d'un autre qu'Allâh. **Car, sans aucun doute, c'en est l'œuvre des perdants !**

Si nous recherchons la réussite et la disparition des malheurs en dehors de ces moyens, nous serons donc voués à l'égarement et la perdition tel que Le Seigneur des hommes en a fait serment :

﴾Par le Temps ! L'homme est certes, en perdition. Sauf ceux qui croient et pratiquent les bonnes œuvres ; se recommandent mutuellement la vérité et se recommandent mutuellement l'endurance﴿

[El cAsr : V. 1-3].

C'est cela la réponse à ta question, ô frère de Zemoura. Et nous reviendrons sur cette question ; que la paix soit sur vous ainsi que sur tous ceux qui ont suivi la guidée.

Le Cheikh Ahmed Hammânî
Ancien président du Haut Conseil Islamique
-Qu'Allâh lui accorde une grande miséricorde-
Fatwa publiée dans le quotidien Ach-Chaab, Le 18 Novembre 1991, p. 09.